

Grain de Sable n° 515

25 mai 2005

REFERENDUM : J-4

Dans ce numéro

1.- LE TIMOR ORIENTAL : UN ÎLOT D'HUMANITÉ EXCEDENTAIRE

12 février : Lundi dernier, le 7 février, le journal timorais Suara Timor Loro Sa'e a annoncé que 53 personnes au moins étaient mortes de faim dans le village de Hatabuiliko depuis Octobre 2004. « Il n'y a absolument rien à manger », annonçait Domingos de Aranjos, secretaire du sous-district, et «les survivants cherchent des patates sauvages dans la forêt ». Les nouvelles des districts continuent à tomber : 10 000 personnes sont touchées par la disette à Cova Lima ; 10 000 familles à Suai ; et les districts de Los Palos, Baucau et Manufahi annoncent des pénuries alimentaires.
Par Ben Moxham, chercheur à Focus on Global South (www.focusweb.org). Traduction : Cécile Conduché (coorditrad)

2.- APPEL POUR QUE LE DOCTEUR D'AURIA PUISSE CONTINUER A EXERCER SON METIER

Le 25 février j'ai commencé une grève de la faim pour exprimer à la fois mon désespoir d'être depuis plus de deux ans privé de ma capacité de travail et ma détermination à exercer une profession qui est l'axe fondamental de ma vie. *Par le Docteur Michele d'Auria*

3.- MARCHE MONDIAL DES FEMMES 2005

Sur toute la planète, les femmes se rassemblent pour exiger l'égalité, la justice et la paix ; Pour refuser la misère, les discriminations et les violences qu'elles subissent. Ensemble, Nous avons la force de créer un autre monde Rendez-vous européen à Marseille les 28 et 29 mai 2005

4.- 500 SYNDICALISTES APPELLENT A REJETER LE PROJET DE CONSTITUTION EUROPEENNE

Responsables syndicaux locaux ou nationaux, appartenant à différentes organisations syndicales, nous avons décidé de nous exprimer ensemble sur le projet de traité constitutionnel européen. Nous le faisons en tant que syndicalistes, c'est-à-dire en tant que femmes et hommes engagés quotidiennement dans la défense des droits des salariés, jeunes et retraités et dans le combat pour un monde plus juste et plus solidaire. C,est au nom de cet engagement que nous nous sommes prononcés contre ce texte et que nous appelons les salariés à le rejeter.
Par Jean-Michel DREVON ; Pierre KHALFA ; Christian PILICHOWSKI

5.- LE TRAITE CONSTITUTIONNEL, UNE MENACE POUR LES FEMMES

La question doit être posée. Car même dans l'Europe la plus avancée, les femmes subissent toujours un coefficient différentiel négatif par rapport aux hommes. Tant et si bien que le Programme des Nations unies pour le développement a introduit un nouvel instrument de mesure dans ses statistiques. Appliqué aux femmes, l'"indice sexospécifique de développement humain" se révèle universellement inférieur à l'indice général.
Par Gisèle Halimi, membre fondatrice d'Attac France

6.- DES OUI COTES EN BOURSE

On connaissait l' "Appel des 200" lancé par la Fondation Copernic, et qui a servi de support à la création de nombreux collectifs pour le "non" dans toute la France. Le "oui" peut désormais, lui aussi, s'appuyer sur un Appel prestigieux : certes il ne comporte que 100 signataires, mais des signataires qui « pèsent » des centaines de milliards d'euros. L'Institut de l'entreprise, filiale du Medef, a en effet mobilisé son prestigieux carnet d'adresses pour soutenir un texte intitulé "Les entreprises et le référendum constitutionnel".
Par Bernard Cassen, président d'honneur d'Attac France



1.- LE TIMOR ORIENTAL : UN ÎLOT D'HUMANITÉ EXCEDENTAIRE

Samedi 12 février : Lundi dernier, le 7 février, le journal timorais Suara Timor Loro Sa'e a annoncé que 53 personnes au moins étaient mortes de faim dans le village de Hatabuiliko depuis Octobre 2004. « Il n'y a absolument rien à manger », annonçait Domingos de Aranjos, secretaire du sous-district, et «les survivants cherchent des patates sauvages dans la forêt ». Les nouvelles des districts continuent à tomber : 10 000 personnes sont touchées par la disette à Cova Lima ; 10 000 familles à Suai ; et les districts de Los Palos, Baucau et Manufahi annoncent des pénuries alimentaires.

Le Bureau National de Gestion des Catastrophes, organisme gouvernemental, a rapidement mis en garde contre une réaction exagérée, car ce n'est pas « la disette et la famine comme en Somalie, en Éthiopie, au Soudan, ou ailleurs». Ce qui se passe est plutôt « ce qu'on appelle PÉNURIE ALIMENTAIRE » *(les majuscules sont du journal)*, et cela « se produit chaque année ».

Et c'est là que se révèle l'ampleur de la tragédie : ces nouvelles n'ont rien d'extraordinaire. Indépendamment des arguties du gouvernement sur les définitions, la disette est tellement ordinaire au Timor Oriental qu'on y appelle les mois de Novembre à Mars la « saison de la faim ». L'année dernière, on a distribué de l'aide alimentaire à 110 000 personnes dans 11 districts sur les 13 que compte le pays ; et lors d'une enquête en 2001, 80% des villages ont dit avoir manqué des ressources nécessaires à un moment quelconque de l'année.

Bien que la faute revienne partiellement à une forte sécheresse, la question se pose : pourquoi un pays de près d'un million d'habitants, qui est censé avoir reçu plus de dons par habitant que tout autre lieu au monde depuis cinq ans, est-il en proie à la famine ?

PLUS CA CHANGE...

Depuis le referendum qui a mené à l'indépendance en 1999, on estime à 3 milliards de dollars l'argent de l'aide qui a circulé entre les salles de réunions, les luxueux restaurants étrangers de Dili et les comptes bancaires en dollars des consultants internationaux, le plus souvent sans franchir les limites de la ville de Dili, la capitale nationale, chose pourtant désespérément nécessaire. Dans une des administrations, un consultant international gagne en un mois autant que 20 de ses collègues timorais en un an. Un autre consultant a fait payer au PNUD 8 000 $ pour un vol en première classe depuis son île, un paradis fiscal. Et ces histoires s'accumulent. Récemment, une évaluation par la Commission Européenne du Fonds Fiduciaire pour le Timor Oriental, géré par la Banque Mondiale, a constaté qu'un tiers des fonds alloués avaient été engloutis par les honoraires de consultants, sans parler des frais généraux et des commissions. Mais le problème dépasse le gaspillage financier de « l'industrie de l'aide ».

Les élites du développement à Dili accusent immanquablement le passé. Certes, les autorités militaires indonésiennes ont détruit 70% des infrastructures et déplacé les deux tiers de la population lors de leur départ sanglant en 1999. De fait, depuis que les Portugais ont abordé leur petite île il y a près de 500 ans, la lutte des Timorais pour vaincre la faim et contrôler leur système de production alimentaire est indissociablement liée à leur lutte contre l'occupation étrangère.

Pour les paysans de Hatabuiliko et environ 40 000 familles des provinces montagnardes, le café symbolise cette lutte. Les Portugais en ont répandu l'industrie au XIXè siècle avec l'habituelle brutalité coloniale : expropriation, travail forcé, mise en culture. Le pouvoir militaire indonésien a pris le contrôle de cette industrie en 1976 avec des méthodes d'exploitation si ruineuses que les cultivateurs de café ont été de fait obligés de financer leur propre génocide. Cela a laissé le secteur dans un état « non-viable », selon les mots de la Commission Timoraise au Plan en 2002.

Depuis l'indépendance, en 1999, sur ordre des bailleurs de fonds, le démantèlement du soutien étatique à l'industrie s'est ajouté à la surproduction de café sur un marché mondial dérégulé pour réduire les paysans à la misère. Le café, premier poste d'exportation du pays, a rapporté la somme décevante de 5 millions de dollars en 2003 (sur seulement 6 millions de $ d'exportations en tout), du fait que les prix représentent à peine 19% de ceux de 1980, et ont été en 2002 les plus bas jamais atteints en termes réels.

TIMOR LIBRE, MARCHÉ LIBRE

Suivant le plan des principaux bailleurs de fonds pour la reconstruction du Timor, le marché a été radicalement libéralisé, toutes les aides d'état ont été restreintes et l'administration a été réduite de moitié à 17 000 agents, du fait des conditions macro-économiques imposées par la Banque Mondiale et le FMI et d'un budget national de 75 malheureux millions de dollars. Aucun besoin

d'une administration puissante, d'après « l'élite du développement », quand l'état doit se contenter d'être le guide bienveillant d'un « secteur privé dynamique » prospérant dans une économie extravertie alimentée par l'investissement direct étranger.

L'an dernier, j'ai discuté avec un groupe de riziculteurs du district de Bobonaro de leur situation dans ce brave nouveau monde mondialisé. Ils se plaignaient que le riz importé de Thaïlande et du Viêt Nam – qui représente actuellement 55% de la consommation nationale – était meilleur marché que tout ce qu'ils pouvaient produire. Alors que le précédent occupant, l'Indonésie, investissait massivement dans les infrastructures, subventionnait les produits de première nécessité et les intrants agricoles, et garantissait un prix plancher aux agriculteurs, les nouveaux occupants ont balayé tout cela. Aujourd'hui, les fermiers se procurent auprès de leur Centre de Soutient Agricole, privatisé et organisé par la BM, des intrants à des prix si élevés que leurs coûts de production dépassent le prix de vente du riz.

Vu le combat qu'est la vie rurale, les Timorais ont afflué à Dili, à la recherche de travail. En juillet de l'année dernière, j'ai rendu visite à mon vieil ami Domingos Frietas, qui a à sa charge une famille de cinq personnes dans un squat à Dili. Son salaire mensuel d'enseignant à temps partiel ne suffisant pas, il glane des travaux divers. La dollarisation et la libéralisation de l'économie, auxquelles s'ajoute l'inflation provoquée par l'intrusion de l'aide, ont fait passer le coût de la vie au-dessus du revenu moyen des Timorais. Un sac de riz pour le mois coûte à lui seul 15$. Le taux de malnutrition dans la capitale est parmi les plus élevés du pays.

« L'électricité est très chère, ce serait environ 15$ par mois, si nous pouvions payer », dit Domingos. C'est une augmentation considérable, comparé aux deux dollars payés sous les Indonésiens. La majorité ne peut pas payer, et ne payera pas, ce tarif du nouveau système partiellement privatisé et financé par les consommateurs.

Le premier ministre Alkatiri demande au peuple de ne « pas politiser » la crise alimentaire, un ordre courageusement ignoré par Abilio dos Santos, haut fonctionnaire à l'administration des catastrophes, qui a montré du doigt son employeur : « le gouvernement du Timor Oriental a négligé la disette ». En un sens, il a raison. Pour l'année budgétaire en cours, le gouvernement du Fretilin a attribué seulement 1,5 millions de dollars au ministère de l'agriculture, un montant ridicule, quand on sait que 85% du pays dépend de l'agriculture pour sa survie.
C'est un contraste radical avec 1975, lorsque le même parti protestait contre la famine sur le mode du défi anti-colonialiste : « nous sommes une nation d'agriculteurs, et notre peuple a encore faim ? » Trente ans plus tard, la question reste, mais au lieu de chansons révolutionnaires, le Fretilin doit reprendre l'air du donateur. Et s'ils ne le font pas ? « Pour le dire crûment, selon toute vraisemblance, le niveau d'assistance baissera si le gouvernement du Timor Oriental suit des politiques économique ou budgétaire inacceptables aux yeux des bailleurs », affirme une note du Congrès américain (connue par une fuite) sur les activités au Timor.

Comme les Indonésiens et les Portugais avant eux, les bailleurs de fonds du Timor Oriental dictent la politique agricole. « La plupart de l'aide est concentrée sur le secteur du riz », dit Ego Lemos, porte-parole de l'organisation HASATIL, qui milite pour une agriculture durable. Par exemple, on estime à 18 millions de dollars l'argent de l'aide qui aura été dépensé pour réhabiliter le réseau d'irrigation entre 1999 et 2006. Mais l'augmentation de la production de riz reste limitée. Peu de paysans plantent une seconde céréale en culture sèche, tandis que les crues violentes apportent des alluvions qui bouchent les canaux. En fait, le riz n'a jamais été une denrée de base au Timor, et ce n'est que sous l'occupation indonésienne que sa culture s'est répandue. « Pendant 24 ans, nous avons dû manger du riz », dit Ego, qui déplore que les bailleurs internationaux aient prolongé cette tendance, négligeant les céréales plus adaptées aux hautes terres, comme le maïs.

Qu'en est-il de l'essor des investissements étrangers directs et du secteur privé annoncé par les bailleurs de fonds ? « Avec des coûts d'établissement de 30% supérieurs au reste de la région et des coûts de fonctionnement de 50% supérieurs, ce pays n'offre pas beaucoup de domaines d'investissements », disait un des conseillers gouvernementaux pour l'investissement que j'ai interrogé. Une usine de volaille proche de Dili a dû fermer parce que les poulets importés sont moitié prix des produits locaux.

« ILS NE SONT PAS ASSEZ AMBITIEUX »

Pendant ce temps, l'économie se contracte inexorablement et le chômage bat des records, tandis que 15 000 personnes arrivent sur le

marché du travail chaque année. Même le FMI a reconnu, lors de la dernière réunion des bailleurs, que ces pressions « renforcent une pauvreté générale et un sous-emploi préoccupant ». L'aggravation de la crise dans le pays le plus pauvre d'Asie doit crever les yeux. Les bailleurs se sont même demandé pourquoi les paysans et les ouvriers timorais ne s'épanouissaient pas en micro-capitalistes productifs, comme il est écrit dans leurs manuels.

Les salaires locaux sont trop élevés, dit le dernier rapport du FMI, qui félicite le gouvernement d'avoir résisté aux « mesures populistes » comme l'établissement d'un salaire minimum (la BM a montré l'exemple en obligeant la société Chubb Sécurité à réduire les salaires des gardes du corps de la Banque de 134 à 88 $ mensuels).

Ils n'ont pas assez d'ambition, dit un rapport commercial commandé par les bailleurs, qui recommande la création d'un institut pour enseigner aux « jeunes [Timorais] à faibles revenus l'esprit d'entreprise ».

Ils devraient oublier leur riz et leurs poulets et se diversifier en développant des « produits commercialement rentables », conseillent l'US AID et la Banque Mondiale. Mais, pour Ego, cette logique passe à côté de la réalité.

« Tout paysan, selon cette politique, devrait se consacrer aux cultures commerciales, comme la vanille, le café, etc, mais les gens ont-ils assez à manger ? on ne considère pas cette question », dit Ego. Même si une poignée de paysans arrive à produire quelques denrées spécialisées pour les consommateurs occidentaux capricieux, le reste du pays va continuer à souffrir, ou tout simplement disparaître, comme les 53 hommes, femmes et enfants de Hatabuiliko. Dans un marché libre, le Timor est seulement un petit peu d'humanité excédentaire sur une moitié d'île.

Est-il si scandaleux d'autoriser un pays aussi pauvre que le Timor à adopter des politiques qui soutiennent et protègent 85% de sa population ? Pour cicatriser les profondes plaies laissées par le colonialisme au Timor, « le gouvernement devrait subventionner les ruraux pauvres en investissant dans les infrastructures de base », dit Maria « Lita » Sarmento, d'une organisation locale pour la réforme agraire et la résolution des conflits, le Kdadalak Sulimutuk Institute (KSI), dont le nom signifie « les flots convergent ». « Nous n'avons pas besoin de techniques onéreuses, seulement de soutenir nos systèmes traditionnels », dit-elle.

Ego déborde d'idées alternatives pour l'agriculture, dont beaucoup sont inspirées par la foire agricole organisée annuellement par les paysans, l' « Expo Popular ».

« Nous devons interdire les importations de nourriture que nous pouvons produire ici », soutient Ego. Mais le peuple ne sera-t-il pas affamé ? « Cet argument est absurde, répond Ego, nous avons les moyens de nous nourrir, mais nous avons besoin des bonnes politiques et de la bonne aide. En temps de crise, les gens se rabattent sur l'igname, le taro, la banane, le jaque, etc. Nous avons besoin de développer nos productions alimentaires naturelles, pas une dépendance envers l'aide alimentaire, les semences hybrides et les engrais chimiques qu'on déverse sur nous ».

L'aspect tragique de la famine au Timor est que la volonté de fournir cette modeste assistance dont parlent Ego et Lita – sans mentionner les années de lutte et de solidarité internationale – a été dévoyée dans la structure de la politique de la Banque Mondiale. L'autre obstacle est le gouvernement australien qui revendique 30 millions $ sur les 38 millions de ressources en gaz et pétrole que recèle la mer du Timor. C'est une source de revenus susceptible de prévenir les famines, qui appartient au Timor Oriental d'après le droit international.

Néanmoins, le travail de Timorais comme Lita et Ego montre que le mouvement indépendantiste commence à renouveler ses slogans : à sortir l'idée de souveraineté de l'enceinte du parlement, vers les champs et les forêts, au moment où les Timorais essaient de reprendre le contrôle de leur système de production alimentaire.

Hatabuiliko est perché au pied du mont Ramelau, la plus haute montagne du Timor Oriental. Du sommet, on peut presque voir l'ensemble de cette magnifique petite île : une chaîne de montagnes large d'à peine 90km, qui semble un coin déchirant l'océan. Depuis octobre, des gens meurent dans ce village, séparé de la capitale par à peine 100 km de route sinueuse de montagne. Depuis octobre, des dizaines de membres de l'élite de « l'industrie de l'aide », dans leur pèlerinage touristique, ont traversé le village avant de garer leur véhicule tous terrains de l'autre côté pour commencer l'ascension. Beaucoup auront engagé un guide de Hatabuiliko. Pourquoi aucun d'eux n'a-t-il rien remarqué ? La séparation entre les bailleurs de fonds et la réalité timoraise est-elle si absolue que ceux qui meurent de faim deviennent un élément accessoire du paysage ?

L'an dernier, j'ai passé une nuit froide dans l'église de Hatabuiliko. Je ne sais pas qui est mort parmi les gens avec qui j'ai partagé un repas et quelques heures heureuses. Les survivants doivent se demander pourquoi leur cauchemar se prolonge.

2.- APPEL POUR QUE LE DOCTEUR D'AURIA PUISSE CONTINUER A EXERCER SON METIER

Lettre à mes confrères et à tous ceux qui me soutiennent

Le 25 février j'ai commencé une grève de la faim pour exprimer à la fois mon désespoir d'être depuis plus de deux ans privé de ma capacité de travail et ma détermination à exercer une profession qui est l'axe fondamental de ma vie.

Je suis victime d'une erreur judiciaire dont les conséquences ont fait basculer ma vie.
Je suis totalement innocent des faits dont j'ai été accusé en Italie et n'ai, pour ma part, jamais fait partie d'aucun groupe clandestin d'extrême gauche, contrairement à mon jeune frère, aujourd'hui décédé, et avec lequel j'ai été à tort confondu.

Mon innocence est établie par des preuves matérielles incontestables: j'étais en effet à l'étranger, exerçant ma profession de médecin en Afrique du Sud puis en Turquie, aux dates précises auxquelles les vols ont été commis à Milan, ce qui résulte, sans contestation possible, des dates certaines figurant sur les visas d'entrée et de sortie de ces territoires apposés sur mon passeport.

Malheureusement une particularité de la procédure italienne de contumace de l'époque (particularité récemment condamnée le 21 novembre 2004 par la Cour Européenne des Droits de l'Homme - Affaire SEDJOVIC -), ne m'ouvre aucun droit à faire valoir les preuves de mon innocence lors d'un nouveau procès, (contrairement à la procédure française de contumace).

C'est donc bien les conséquences de l'erreur judiciaire dont j'ai été victime qui m'a contraint, pour pouvoir continuer d'exercer la médecine , à utiliser l'identité d'un tiers.

Et c'est dans ce contexte que j'ai effectivement dû me résoudre, à mon grand regret, à effectuer une fausse déclaration à l'Ordre des Médecins lors des formalités indispensables à mon inscription.

Pendant près de dix ans, j'ai alors pu exercer; de façon je crois exempte de tout reproche, la médecine, dans le cadre d'associations telles qu'EMMAUS.

Mon chemin a, par le hasard du destin, croisé celui de l'Abbé PIERRE que j'ai eu le très grand honneur de soigner et de côtoyer pendant plusieurs années. Il reste, vous le savez, aujourd'hui à mes côtés dans l'épreuve que je traverse.

Cependant ce qui devait bien sûr arriver tôt ou tard arriva et je fis l'objet d'une procédure d'extradition.

Je crois pouvoir affirmer que si les autorités françaises ont refusé mon extradition, c'est en tenant compte d'une part des preuves factuelles de mon innocence, et d'autre part de la façon irréprochable dont je crois avoir exercé la médecine en France durant près d'une décennie, sous une identité d'emprunt.

Enfin libéré du poids d'avoir eu à cacher mon nom, j'ai donc sollicité une inscription au tableau du Conseil Départemental de l'Ordre de Paris, en janvier 2003. Malheureusement, l'Ordre National a alors pris l'initiative de porter plainte contre moi, ce qui a conduit le Conseil Départemental à refuser mon inscription" au vu de la procédure en cours ".

Cette" procédure en cours" a abouti, à une décision de non-lieu définitivement confirmée par la Cour d'Appel de Paris. J'espérais donc que cet élément nouveau et favorable conduirait à mon inscription au tableau du Conseil Départemental de Paris.

Hélas, par un nouveau refus, le Conseil Départemental a considéré le 13 avril dernier qu'indépendamment de la décision judiciaire de non-lieu pourtant rendue en ma faveur, le fait d'avoir « sciemment effectué une fausse déclaration d'état civil auprès de votre Conseil Départemental » restait une « faute professionnelle et déontologique » constituant" un manquement à l'honnêteté, la probité et la moralité".

Même si je pense avoir, tout au long de mon existence, respecté très profondément les valeurs et la déontologie médicale, je reconnais néanmoins et regrette avoir commis une faute, dans les circonstances particulières ci-dessus rappelées qui, si elles ne l'effacent sans doute pas, en tout cas l'expliquent.

Pour cela j'ai déjà été lourdement sanctionné : 25 mois d'interdiction d'exercice.

Est-il juste aujourd'hui, de prolonger indéfiniment mon interdiction d'exercice au seul motif de cette faute unique, ancienne et circonstanciée, alors qu'il ne m'a jamais été reproché la moindre négligence, maltraitance, ou faute sur le plan médical ?

J'ai introduit auprès du Conseil Départemental de Paris un recours gracieux qui devrait être examiné mi-mai.
J'ai repris le 15 avril la grève de la faim interrompue le 18 mars dans l'attente de l'examen de ma demande d'inscription par le Conseil de Paris et je la poursuivrai jusqu'à ce qu'une décision favorable soit prise.
C'est pour moi le seul moyen dont je dispose maintenant pour affirmer la force de mon engagement de médecin et ma détermination à exercer la profession que j'ai choisie, à laquelle j'ai consacré toute mon énergie. et qui donne sens à ma vie..

Docteur Michele d'Auria
24 avril 2005

Appel à signature d'organisations et de citoyens

Extrême urgence

APPEL POUR QUE LE DOCTEUR D'AURIA PUISSE CONTINUER A EXERCER SON METIER

Le docteur Michele d'Auria exerce en France son métier de médecin auprès des populations les plus démunies depuis 1993, aucune faute ou négligence de nature médicale ne peut lui être reprochée.
Sa « faute » a été de travailler sous un nom d'emprunt en raison d'une erreur judiciaire commise à son encontre en Italie. Le gouvernement français a reconnu la validité de ses arguments en refusant son extradition. La justice française a confirmé en novembre 2004 en appel le non-lieu prononcé suite à la plainte contre lui de l'Ordre des médecins du fait de son inscription au tableau de l'ordre sous un nom d'emprunt.
Malgré tous ces éléments tant juridiques que professionnels, l'Ordre départemental des médecins de Paris vient une fois de plus, le 11 mai, de lui refuser son inscription au tableau des médecins, condition indispensable pour qu'il puisse exercer.
Le docteur d'Auria a déjà « payé sa faute » par 25 mois d'interdiction d'exercer, il est actuellement en grève de la faim depuis 28 jours, après une première grève de 21 jours suspendue il y a 1 mois suite à des assurances que sa demande serait réexaminée.
Nous n'acceptons pas que la décision du Conseil de l'Ordre condamne un médecin dont la justice française a refusé l'extradition pour lequel un non lieu a été rendu un non-lieu suite à la plainte du Conseil de l'Ordre : le docteur d'Auria est condamné à la perte d'un métier auquel il tient par-dessus tout ce qui équivaut dans son cas à une condamnation à la mort

Nous demandons que le Conseil régional de l'Ordre des médecins examine en urgence en session extraordinaire son recours et y apporte une réponse favorable.

Je soutiens cet appel
NOM Prénom Profession/ responsabilités
Département Commune

Mon organisation soutient cet appel
NOM Coordonnées

…………………………………………………
…………………………………………………

Appel à renvoyer soit par mail : delmas-moineau@noos.fr soit par courrier à
D.A.L/Michele d'Auria 8 rue des francs Bourgeois 75003 Paris

Par ailleurs il est très important d'adresser une copie de cet appel au
Président du Conseil Régional de l'Ordre des Médecins 37 avenue d'Iéna 75116 Paris
Fax : 01 47 23 00 40

Contacts pour l'appel : 06 25 05 97 11

3.- MARCHE MONDIAL DES FEMMES 2005

Sur toute la planète, les femmes se rassemblent pour exiger l'égalité, la justice et la paix ; Pour refuser la misère, les discriminations et les violences qu'elles subissent.
Ensemble, Nous avons la force de créer un autre monde Rendez-vous européen à Marseille les 28 et 29 mai 2005

La Marche Mondiale des Femmes dans le monde - Une action permanente
Nous faisons partie d'un large mouvement qui lutte pour une autre mondialisation. Nous sommes actives au sein des Forums sociaux. Nous participons à la lutte contre le pouvoir des sociétés transnationales, contre les accords de libre commerce et pour l'annulation de la dette des pays pauvres. Nous luttons pour obtenir des services publics (santé, éducation...), pour la sécurité alimentaire, la hausse du salaire minimum, pour un salaire équitable.
Nous luttons contre la guerre,les intégrismes religieux, pour la démilitarisation de la planète, pour la redistribution de la planète, pour la redistribution des richesses, la défense des ressources naturelles et de l'environnement.

Nous voulons changer l'ordre établi pour changer la vie des femmes. C'est pourquoi nous élaborons des alternatives économiques féministes et nous luttons contre la marchandisation de la vie.

Nous travaillons pour éliminer la violence sexiste et pour construire un monde de paix, de justice et d'égalité. Nous dénonçons l'exploitation du travail des femmes, la traite des femmes et des fillettes, du Sud au Nord, de l'Est à l'Ouest. Nous luttons pour que les femmes aient le droit de prendre les décisions concernant leur corps, leur sexualité et leur fécondité ; pour que toutes les fillettes aient accès à l'éducation ; pour que les femmes participent aux instances de décisions.

2005 Bonnes raisons de marcher !
Une heure de solidarité féministe

Le 17 octobre 2005, de 12h à 13h, par des actions partout dans le monde, présentes sur tous les fuseaux horaires, sur les traces du soleil ; pour montrer la solidarité féministe mondiale et notre détermination à concrétiser nos rêves et à bâtir un monde d'égalité.

La courtepointe de la solidarité Mondiale
Lors du passage de relais de la Charte, chaque pays marquera son identité ou illustrera une revendication ou son idée d'un autre monde sur un CARRE DE TISSU qui, s'ajoutant les uns aux autres, formera un patchwork mondial qui imagera la Charte Mondiale des Femmes dans toute sa diversité.

La Charte Mondiale des Femmes pour l'Humanité
Un outil pour bâtir un autre monde
Un monde basé sur 5 valeurs
Egalité, Liberté, Solidarité, Justice et Paix

Cette charte est l'aboutissement d'un processus collectif et consensuel auquel les 6000 groupes de femmes de la Marche dans 163 pays et territoires ont pu participer. Elle a été adoptée le 10 décembre à Kigali au Rwanda lors de la rencontre internationale de la Marche.
Elle propose de construire un monde où l'exploitation, l'oppression, l'intolérance et les exclusions n'existent plus ; où l'intégrité, la diversité, les droits et les libertés de toutes et de tous sont respectés.
Elle comprend 31 affirmations qui décrivent les principes essentiels de base pour construire ce monde. C'est à Sao Paulo au Brésil le 8 mars 2005 que la Charte commencera son voyage autour du monde, voyage qui se terminera le 17 octobre 2005 à Ougadougou au Burkina Faso. Entre ces deux points extrêmes, des relais seront organisés dans 53 pays et territoires des 5 continents où la Charte fera étape. Marseille en sera de l'étape européenne.

Les rendez-vous de la Marche
Le 8 mars 2005
Lancement de la Charte Mondiale des Femmes dans le monde entier. Manifestations
Le 19 mars 2005
Participation à la manifestations européenne pour une Europe sociale, égalitaire, solidaire et pacifique. Pôle femmes. Renseignez-vous.
Les 28 et 29 mai 2005
Les Marches de toute l'Europe convergent vers Marseille où se déroulera la rencontre européenne de la Marche Mondiale des Femmes.
Le 17 octobre 2005
Arrivée de la Charte au Burkina Faso ; journée mondiale contre la pauvreté : de midi à 13h, actions de solidarité sur toute la planète.

En marche, pour une Europe féministe !
La Marche Mondiale des Femmes est une structure féministe ouverte qui propose à toutes celles et ceux qui le souhaitent de s'associer aux initiatives qu'elle lance. La Coordination européenne de la Marche fonctionne de même et a été à l'initiative des réunions femmes préparatoires aux FSE de Florence, Paris et Londres, ainsi qu'à l'idée de l'Assemblée des femmes à Paris le 12 novembre 2003.
Dans toutes ces réunions et dans bien d'autres, des débats ont eu lieu, des revendications ont été élaborées, des idées de campagnes avancées. En vous invitant à la rencontre de Marseille, nous souhaitons nous situer dans la continuité et essayer de concrétiser ensemble tout ce travail déjà fait.
Parce que nous voulons, face à la détermination de l'Europe affirmer notre volonté féministe à gagner de nouveaux droits pour les femmes ; parce qu'il est urgent pour ce faire de créer une résistance européenne des femmes avec des revendications et des campagnes communes, venez à Marseille pour : parler et écouter, débattre et confronter idées et expériences, avancer ensemble.
Marseille les 28 et 29 mai 2005
Rencontre Féministe Européenne

Samedi 28 mai

ACCUEIL A 8H30 A LA PORTE D'AIX
(Arrivée autoroute Nord. A côté de la gare SNCF)

10H30 FORUMS

Salles Conseil Régional (Porte d'Aix)
Travail, précarité, emploi,
Paix et conflits

Démocratie/Pouvoir Egalité : hommes/femmes en Europe

Salles Conseil Général (par Métro Gare St Charles, descendre à St Just ligne 1)

Violences faites aux femmes
Sexualité, avortement et contraception, santé)

14H - GRAND RENDEZ-VOUS PORTE D'AIX
Animation musicale
15H -RELAIS DE LA CHARTE
MANIFESTATION ET MARCHE DE TOUTES LES FEMMES D'EUROPE
ANIMATION MUSICALE - VIEUX PORT
Salles Conseil Régional (Porte d'Aix)
18H - ESPACES : JEUNES ; FEMMES MIGRANTES ; LESBIENNES

DIMANCHE 29 MAI

Salles des Congrès au Parc Chanot (par métro Rond-Point-du Prado - ligne 2)
9H30 à 13H : Grande clôture et lancement des propositions de campagne communes

Pour prendre contact, s'inscrire, payer...
COLLECTIF 13 DROITS DES FEMMES
7 rue de la Paix 13001 MARSEILLE
Tél : 04 91 42 95 92 ;
Mail : collectif13droitsdesfemmes@wanadoo.fr
Site du collectif 13 : http://collectif13.ddf.free.fr

Site mondial : www.marchemondiale.org

4.- 500 SYNDICALISTES APPELLENT A REJETER LE PROJET DE CONSTITUTION EUROPEENNE

Responsables syndicaux locaux ou nationaux, appartenant à différentes organisations syndicales, nous avons décidé de nous exprimer ensemble sur le projet de traité constitutionnel européen.
Nous le faisons en tant que syndicalistes, c'est-à-dire en tant que femmes et hommes engagés quotidiennement dans la défense des droits des salariés, jeunes et retraités et dans le combat pour un monde plus juste et plus solidaire. C,est au nom de cet engagement que nous nous sommes prononcés contre ce texte et que nous appelons les salariés à le rejeter.

Jean-Michel DREVON ; Pierre KHALFA ; Christian PILICHOWSKI

Pour signer l'Appel des 500 : appeldes500@ras.eu.org

APPEL DE 500 SYNDICALISTES CONTRE LE PROJET DE TRAITE CONSTITUTIONNEL.

Syndicalistes, nous sommes quotidiennement confrontées, en France et en Europe, aux conséquences d,une politique européenne basée sur le seul principe d,une *« économie de marché ouverte où la concurrence est libre et non faussée »*. C,est ce principe que le projet de traité soumis au référendum entend constitutionnaliser.

En janvier pour défendre les services publics, en février et en mars pour l,emploi, la réduction du temps de travail et les salaires, nous avons fait grève et défilé ensemble pour nos revendications. A Bruxelles le 19 mars, nous avons manifesté pour une Europe du plein emploi, des droits et de la solidarité entre les peuples : défendre la protection sociale et refuser l,incitation à l,allongement de la durée du travail et sa flexibilisation ; refuser que les droits des salariés en activité ou privés d,emploi soient remis en cause, que le chômage et la précarité s,accroissent ; maintenir, partout et pour tous, des services publics. Ces derniers sont confrontés, malgré toutes les déclarations d,intentions sur les Services dŒintérêt général, aux directives européennes qui organisent les ouvertures à la concurrence et favorisent ainsi les privatisations. Elles encouragent les délocalisations et le dumping social à l,image du projet de directive de libéralisation des services (Bolkestein).

L,intégration de la Charte des droits fondamentaux, si elle peut apparaître comme un premier pas pour la prise en compte par l,Union des questions sociales, ne crée cependant pas de droit social européen susceptible de rééquilibrer le droit de la concurrence. Celui-ci restera donc le seul droit de nature communautaire et continuera donc à régir la vie de l,Union. Cette Charte est, d,autre part, problématique sur de nombreux points : elle remplace le droit à l,emploi par le droit de travailler, elle ne reconnaît pas le droit de grève européen et elle refuse l,égalité des droits de ceux qui résident en Europe sans posséder la nationalité d,un État membre, etc.

Syndicalistes, nous savons que nous avons besoin de l,Europe face à la mondialisation libérale et aux firmes transnationales. Il est urgent de lui donner de nouvelles fondations qui l,émancipent du libéralisme financier prédateur, qui la réconcilient avec le progrès social, la paix, la démocratie, le développement soutenable, la coopération entre les peuples de la planète. Nous sommes des partisans résolus d,une Europe mobilisée contre le chômage, la précarité et la dégradation du cadre de vie. Il faut renforcer les garanties sociales, développer

et coordonner des politiques économiques favorisant l,emploi et harmoniser les fiscalités, promouvoir une Europe des Services publics pour faire pendant à la libre concurrence. Il faut mettre en oeuvre un développement économique respectueux des équilibres écologiques et enfin reconnaître l'égalité et les droits pour les femmes autant que pour tous. Nous aspirons à une Europe démocratique, fondée sur la citoyenneté pleine et entière de tous ses résidents.

Nous sommes convaincus que le rejet du projet de traité constitutionnel est aujourd,hui la condition pour que cette Europe voie le jour. Ce rejet donnerait un nouveau souffle à tous ceux qui veulent construire une société plus juste et plus solidaire. C,est pourquoi nous appelons à rejeter le projet de traité constitutionnel.

5.- LE TRAITE CONSTITUTIONNEL, UNE MENACE POUR LES FEMMES

La question doit être posée. Car même dans l'Europe la plus avancée, les femmes subissent toujours un coefficient différentiel négatif par rapport aux hommes. Tant et si bien que le Programme des Nations unies pour le développement a introduit un nouvel instrument de mesure dans ses statistiques. Appliqué aux femmes, l'"indice sexospécifique de développement humain" se révèle universellement inférieur à l'indice général.

L'examen de la Constitution exige rigueur et honnêteté. Il ne peut ainsi se résumer à un exercice de listing des directives européennes passées. Car il s'agit d'avenir. Relégué d'abord par les constituants dans les "objectifs" de l'Union, le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes n'en fut promu "valeur" que grâce au combat de presque toutes les organisations féministes. Mais voyons de plus près. Les valeurs de l'Union, donc (art. I), sont énumérées dans une phrase : liberté, démocratie, respect de la dignité humaine... Pas trace de notre égalité. C'est seulement in fine qu'on lit que "notre société [est] caractérisée par le pluralisme, la tolérance [...] et l'égalité entre les femmes et les hommes". D'évidence, une valeur fondatrice ? critère d'adhésion ? est supérieure à une caractéristique. Et même à un simple objectif (art. I-3).

La Charte des droits fondamentaux proscrit, il est vrai, "toute discrimination sur le sexe" (art. II-81). Mais, outre qu'une interdiction ne vaut pas reconnaissance de principe, quelle est la force contraignante d'une telle charte ? Interprétation unanime de nos amis britanniques : la Grande-Bretagne, si elle disait oui, ne serait liée à aucun principe de la Charte. Confirmation de Tony Blair dans son Livre blanc.

L'appropriation par la femme de son corps, le droit de choisir de donner (ou non) la vie, en clair, la contraception et le droit à l'avortement sont-ils menacés ? La proclamation solennelle du droit à la vie (II-62.1) semble, a priori, élever des barrières, nous renvoyer aux débats métaphysiques et passionnés qu'ont déchaînés en France le procès de Bobigny (1972) et l'adoption du droit à l'IVG (1974). Souvenons-nous du combat épique mené par un ancien garde des sceaux contre le vote de la loi sur l'avortement. Au nom justement de ce même droit à la vie, formulé de manière identique par la Cour européenne des droits de l'homme (art. 2).

Ou encore, plus récemment, n'oublions pas la tentative d'un député d'octroyer au f¦tus les droits de la personne. Evoquer la jurisprudence leur ayant fait échec n'est guère convaincant. Par définition, une jurisprudence évolue. En plus ou en moins dans l'acception de nos libertés individuelles, suivant le contexte dynamique de nos m¦urs.

Mais, nous rassure-t-on, ce texte n'a qu'une fonction : interdire la peine de mort. Argument dénué de sérieux à la lecture du paragraphe suivant (art. II.62.2). "Nul ne peut être condamné à la peine de mort, ni exécuté." Interdiction qu'il nous faut d'abord saluer. Aucun Etat ne pourra se dire européen s'il y contrevient. Mais, explicite, péremptoire, cette formulation n'avait nul besoin de renfort. Le droit à la vie ne peut être seulement considéré comme un exposé des motifs, qui, dans tous les cas, n'aurait pas sa place dans un article constitutionnel.

En revanche, il est fait silence sur ce "droit-clé" des femmes. Ce qui signifie qu'un pays, en changeant de régime politique ? l'Autriche avec Jorg Haider, la Pologne avec les papistes, la France même, avec une droite radicale et/ou intégriste ? pourrait abolir le droit à l'IVG. Sans pour autant contrevenir à la Constitution. Tout en restant des Européens. S'il est vrai que, aujourd'hui et en l'état, rien n'interdit explicitement dans ce texte le droit de choisir ses maternités. Il serait honnête de préciser que rien ne le garantit. Nul ne peut donc prétendre que cette Constitution apporte aux femmes, sur ce point fondamental, une avancée. Au contraire, à cet égard, elle ouvre la porte à un dangereux laisser-faire, laissez-passer.

En vérité, cette affirmation du droit à la vie exigeait une symétrie : la reconnaissance du droit pour les femmes de choisir de la donner. D'autant que le "dialogue ouvert, transparent et

régulier avec les Eglises..." (art. I-52), prôné par la Constitution, inquiète. Voilà ce qui ressemble à une possible tête de pont contre notre pilier républicain, la laïcité. Laïcité, je n'écris pas ton nom... Le mot est banni, alors que ceux de religions, d'Eglises, de liberté religieuse ont droit de cité. Danger pour les femmes que cette référence unilatérale à des Eglises, qui toutes ont contribué à édifier le patriarcat et à mettre les femmes en sujétion. Les voies du Seigneur ne sont pas toujours impénétrables ! Absence d'équilibre donc, menaces conjuguées contre ce qui reste pour elles la liberté des libertés. Que refuse encore la loi de cinq pays membres : Portugal, Irlande, Pologne, Chypre et Malte (Malte y insiste dans un protocole additionnel).
Mais demain ? Avec notre solidarité à l'égard des femmes de ces pays et grâce à la "clause de l'Européenne la plus favorisée" , tout pourrait changer. Cette clause, l'association Choisir-La Cause des femmes la défend depuis 1978 et l'a soutenue devant l'administration européenne de Bruxelles.

De quoi s'agit-il ? Les termes font sens, par analogie. Faire choix, dans chaque Etat membre, du droit des femmes au niveau le plus élevé et en doter l'Européenne, en un "statut" unique. Exemple : la loi cadre préconiserait la parité en politique de tel pays, la protection de la maternité de tel autre, l'égalité professionnelle d'un troisième... Bref une harmonisation par le haut pour près de 240 millions de femmes !
Hélas ! Ce vieux rêve de féministes européennes ne se réalisera pas. Lisez plutôt : "La loi cadre européenne ne comporte pas d'harmonisation des dispositions législatives et réglementaires des Etats membres" (art. III-207).

En revanche, l'hymne au libéralisme, à la concurrence libre de la Constitution (qui ne voit la contradiction interne du principe d'une "économie sociale de marché hautement compétitive" (art. I.3) ?), frapperait plus durement les femmes que les hommes. Fournissant 81 % du travail à temps partiel, elles subissent de plein fouet la précarité de l'emploi, sa flexibilité. Autrement dit, le morcellement de leur vie de femmes et de citoyennes. Pour le grand profit des entreprises délocalisées. Voyez déjà dans le textile, dans l'informatique... Silence sur leur chômage aussi, de deux points supérieur à celui des hommes (12 %). Silence sur celui des hommes d'ailleurs, puisque le mot n'est jamais cité ! Les femmes ont besoin d'Europe, et l'Europe a besoin des femmes. Mais comme citoyennes à part entière, responsables et reconnues dans leurs droits. Cette Constitution recèle menaces et pièges pour elles. Il faut lui dire non, ouvrir l'avenir et construire une autre Europe.

Gisèle Halimi

6.- DES OUI COTES EN BOURSE

On connaissait l' "Appel des 200" lancé par la Fondation Copernic, et qui a servi de support à la création de nombreux collectifs pour le "non" dans toute la France.

Le "oui" peut désormais, lui aussi, s'appuyer sur un Appel prestigieux : certes il ne comporte que 100 signataires, mais des signataires qui « pèsent » des centaines de milliards d'euros. L'Institut de l'entreprise, filiale du Medef, a en effet mobilisé son prestigieux carnet d'adresses pour soutenir un texte intitulé "Les entreprises et le référendum constitutionnel".

Parmi ces citoyens (il n'y a en effet que des hommes) qui signent vraisemblablement là leur première pétition, on relève les noms de Lindsay Owen-Jones, PDG de L'Oréal (salaire 2004 de 6, 6 millions d'euros) ; Antoine Zacharias, PDG de Vinci, (salaire 2004 de 3,43 millions d'euros) ; Thierry Desmarest, PDG de Total (salaire 2004 de 2,79 millions d'euros, et dont le groupe a dégagé l'an dernier un bénéfice de 10 milliards d'euros, soit 5 fois le montant de la retenue du lundi de Pentecôte travaillé ; Jean-François Dehecq, PDG de Sanofi Aventis (salaire 2004 de 2, 74 millions d'euros) ; Henri de Castries, PDG d'Axa (salaire 2004 de 2,54 millions d'euros) ; Henri Lachman, PDG de Schneider Electric (salaire 2004 de 2,16 millions d'euros) ; Michel Pébereau, président de BNP Paribas et de l'Institut de l'entreprise (salaire 2004 (salaire 2004 de 1,93 million d'euros. On arrête là ces emprunts au Bottin mondain.

Sans dire explicitement que « L'Europe sociale passe par le oui », l'Appel précise que « les entreprises françaises savent qu'elles doivent rester compétitives, mais elles savent aussi que, pour le rester, elles doivent contribuer à la préservation du modèle social français auquel sont attachés leurs salariés ». En somme une « économie sociale de marché hautement compétitive » comme le dit la Constitution. On notera que ces PDG semblent réserver à leurs seuls salariés l'attachement au modèle social français. Qu'en pensent-ils eux-mêmes ?

Jack Lang avait constitué un très chic comité « paillettes » qui n'a pas peu fait pour enraciner le « oui » dans les milieux populaires. Avec son « Appel des cent », Michel Pébereau poursuit cet effort d'élargissement de la base sociale du soutien à la Constitution.

Bernard Cassen